



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusé-e-s :	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2019
2. Attribution des fonds communaux 2019-2025
3. Nomination des président(e)s et vice-président(e)s du local de vote 2020
4. Droit d'opposition des Conseillers municipaux aux décisions du FI
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de Mme Velati Thiriet, de MM. Mugny, Ackermann, Beausoleil et Romand.

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Attribution des fonds communaux 2019-2025

MM. Carrat et Thorens sortent de la séance, car ils sont partie prenante dans ce dossier et ne veulent pas intervenir dans le débat.

M. le Maire passe donc la parole à M. Loup, président de la commission de l'aménagement du territoire.

M. Loup fait la lecture du procès-verbal de la séance du 28 août 19 à laquelle tous les membres de la commission étaient présents. Il précise les parcelles composant les fonds communaux à attribuer, le nombre de demandeurs, les conditions requises et les motifs pour lesquels un des postulants n'a pas été retenu.

La commission recommande donc de réattribuer les fonds communaux pour la période 2019-2025 de la même manière que la précédente période, aux mêmes conditions. Elle insiste d'autre part sur l'importance de promouvoir une agriculture durable et bio diversifiée par ces agriculteurs.

Quelques remarques sont encore ajoutées :

- C'est la troisième fois que les fonds sont attribués en 4 lots.
- Le prix de location est identique à la précédente période. Aucune comparaison avec les prix pratiqués dans les autres communes n'a été faite. Pour 2025, il faudra se renseigner suffisamment tôt pour éventuellement adapter le prix de location à celui du marché.
- D'autres très petites parcelles communales sont mises à la disposition d'agriculteurs proches, car non exploitables telles quelles.
- La durée de 6 ans est conforme au droit fédéral en matière de baux agricoles.

Toutes les questions étant épuisées, **M. le Maire** soumet la recommandation de la commission au vote.

Le Conseil municipal décide par 6 oui, soit à l'unanimité,
D'attribuer les fonds communaux pour la période 2019-2025 selon la recommandation de la commission de l'aménagement du territoire du 28 août 2019

MM. Carrat et Thorens reviennent dans la salle.

3. Nomination des président(e)s et vice-président(e)s du local de vote 2020

M. le Maire précise que la fonction de président-e et vice-président-e est indépendante de celle de conseiller municipal et que le mandat s'entend jusqu'à fin 2020. Il ajoute que lors des opérations électorales, un responsable du local de vote ne peut pas fonctionner s'il est candidat.

M. Carrat mentionne qu'il se mettra à disposition pour remplacer une personne qui se trouverait dans cette position lors des prochaines élections communales.

M. Coppo annonce qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat. **M. Loup** accepte de continuer sa fonction de président et **M. Durafour** d'être son suppléant. **M. Thorens** reconduit son rôle de vice-président et **M. Bongard** propose d'être son suppléant.

Le Conseil municipal remercie ces candidats et valide ces nominations avec plaisir.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal peut exercer son droit d'opposition aux décisions du FI prises le 19 juin 2019, dont le détail a été communiqué par courrier électronique, jusqu'au 14 octobre 2019 :

- octroi, en 2020, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- participation 2020 du FI au financement du Bibliobus (Fr. 730'000.-) ;
- participation du FI au financement 2020 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'000'000.-) ;

- participation du FI au financement 2020 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000.-);
- participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000.-);
- participation du FI au financement d'investissement pour l'application informatique petite enfance (Fr. 1'500'000.-);
- participation 2020 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'400'000.-);
- octroi, en 2020, par le FI, d'une subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000.-)

5. Informations de la Mairie

Démission

M. le Maire explique que M. Mugny, son adjoint, rencontre des soucis de santé qui justifient son absence et qui ne lui permettent pas de poursuivre son travail correctement. Aussi, M. Mugny a déposé sa démission du poste d'adjoint pour le 30 septembre 2019. Les élections communales étant proches, en accord avec le Service des affaires communales, il a été décidé de ne pas le remplacer et de répartir ses dicastères entre MM. Broquard et Carrat. Si la tâche s'avérait trop difficile, il sera toujours possible de demander l'aide d'un administrateur.

M. le Maire demande aux présidentes des commissions sociales et culturelles de prendre le relais pour ce qui est de l'attribution des subventions et des manifestations à venir. Pour la rédaction du journal communal, le secrétariat se chargera de la récolte des informations. Le délai de remise des articles pour le prochain numéro est le 1^{er} novembre.

M. Loup prend acte de la démission de M. Mugny et lui souhaite un prompt rétablissement.

Personnel communal

Pour le remplacement du secrétaire qui partira à la retraite en janvier 2020, le poste à 50% a été mis au concours. Une procédure précise a été suivie par M. le Maire et Mme Radice, secrétaire générale, pour faire le choix parmi les 62 candidatures qui ont été réceptionnées. MM. Mugny et Carrat n'ont pas participé à la sélection. Au terme de celle-ci, une personne habitant le village a été engagée et elle commencera son mandat au début décembre. Elle reprendra les tâches actuelles de M. Roulin, mais l'horaire de travail sera un peu modifié pour offrir au public une ouverture supplémentaire tôt le matin.

Auberge communale

Au début de l'été, une personne du service compétent de l'État a établi une expertise de l'état sanitaire des lieux et a rendu un rapport assez positif. Aussi, les devis pour les travaux de mise en conformité ont rapidement été établis, puis soumis aux membres de la commission des finances pour approbation. Le montant total ne devrait pas excéder Fr. 23'000.- pour pouvoir ouvrir dans les normes. Il a été constaté des fuites dans le toit qui expliquent enfin les problèmes récurrents d'humidité dans le bâtiment.

Quatre candidatures spontanées de reprise de la gérance sont parvenues à la mairie. Deux ont été éliminées rapidement et deux ont été auditionnées pour arriver à choisir une jeune personne de la région qui sera épaulée par un professionnel expérimenté pour commencer. La procédure pour qu'elle obtienne le permis d'exploiter devrait prendre deux mois environ, ce qui permettra d'achever tous les travaux et le nettoyage complet du bloc cuisine.

Pour répondre à l'interrogation de **M. Bongard**, il est précisé que le loyer ne sera pas augmenté. Sur le bail de location, une réserve sera mentionnée concernant la possibilité pour la commune d'interrompre le contrat pour la rénovation du bâtiment, même si, à court et moyen termes, celle-ci n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant le bâtiment annexe appartenant aussi à la commune, **M. le Maire** fait remarquer que des travaux importants sont nécessaires (plus de Fr. 100'000) pour pouvoir l'utiliser. Il propose que la commission des bâtiments réfléchisse à la possibilité de le vendre et de revenir vers le

Conseil municipal avec sa position. **M. Durafour** souhaiterait que l'Exécutif organise une visite des lieux pour l'ensemble du Conseil municipal pour que tous aient une vision concrète du problème.

Dépendances de la Ferme Gallay

La mise au concours en ligne du mandat d'architecte pour le suivi des travaux de rénovation de ces bâtiments a généré 52 téléchargements, mais ce sont seulement 6 dossiers de candidatures valables qui ont été déposés. Le jury est composé de M. le Maire, de M. Bongard, conseiller municipal, de deux architectes du bureau Thinka, auteurs du projet, et de Mme Mechkat, architecte-conseil. Un premier tour de sélection a eu lieu le 3 septembre et une audition de trois des candidats est prévue le 11 septembre. Le chantier pourrait démarrer en avril 2020 pour une durée de 24 mois environ. Le Conseil sera tenu au courant de la suite.

Piste cyclable sur la route de Jussy

L'Etat relance le projet de poursuivre la piste cyclable sur la route de Jussy. La commune de Presinge a donné un préavis positif sous la condition que la piste soit réalisée jusqu'au centre horticole pour faire la jonction avec celle prévue dans le PLQ du développement villageois. La commune de Meinier a rendu le même préavis.

D'autre part, au hameau de l'Avenir, deux arrêts de bus sont prévus pour les nouvelles lignes de bus qui entreront en fonction en décembre 2019. La commune de Presinge a aussi rendu un préavis positif sous la condition qu'un passage pour piétons soit créé.

TPG

En décembre 2019, le réseau Léman Express entrera en fonction avec les gares du CEVA et avec des changements importants dans les trajectoires des lignes de bus. Il faut notamment relever la suppression de la ligne C qui se sera reprise partiellement par la ligne 32 sans passer par Presinge, alors que le village sera desservi par les lignes 37 et 39. Des flyers explicatifs seront distribués par les TPG à tous les ménages.

Les TPG ont annoncé qu'ils entreront en matière en avril 2020 pour une éventuelle navette desservant les communes de Jussy, Presinge et Puplinge vers la gare d'Annemasse avec un tarif avantageux pour les habitants de ces communes.

Manifestations communales

M. le Maire remercie les conseillers municipaux qui étaient présents à la Fête nationale et qui ont pris part à la bonne marche de la manifestation.

Le 26 septembre, l'événement « La nuit est belle », qui consiste à ne pas allumer les lumières publiques, se déroulera sur tout le territoire genevois, dont Presinge, et dans bon nombre de communes françaises limitrophes.

La date choisie pour assister à La Revue genevoise est le mercredi 6 novembre à 20h30. Les inscriptions doivent rapidement parvenir au secrétariat pour la commande des billets.

Journal communal

Une dernière édition pour l'année paraîtra en novembre et le délai pour la remise des articles et informations est fixée au 1^{er} novembre 2019.

Budget 2020

Le délai au 31 août pour la remise des propositions de budget 2020 par les commissions est échu et il est donc demandé aux présidents qui n'ont pas encore communiqué leurs chiffres de le faire urgemment.

Cantonniers

M. Carrat explique qu'un des cantonniers s'est blessé le 22 juin dans une activité sportive et que, depuis, les tâches ont été exécutées au mieux, certaines semaines avec l'aide d'une personne temporaire. L'arrêt de travail risque de se prolonger encore pendant l'automne.

Drainage bâtiment de la mairie

Comme annoncé en juin, des travaux de drainage du côté nord du bâtiment ont dû être réalisés pendant l'été pour régler le problème d'infiltrations d'eau. Avec une contre-offre de Fr. 20'000.-,

l'entreprise sélectionnée a trouvé une poche d'eau et a apporté normalement une solution à long terme.

6. Propositions individuelles et questions

M. Thorens indique que pour l'EVE Puplinge, le taux de remplissage à la rentrée scolaire est de 97% pour le jardin d'enfants et de 91% pour la crèche. Le budget 2020 a déjà été préparé.

Pour le budget 2020 du GILS, **M. Thorens** explique qu'il sera terminé lors de la réunion à venir du comité.

M. Loup raconte les différentes étapes, parfois conflictuelles, qui ont mené le comité et le conseil du GIPE à nommer l'adjointe pédagogique au poste de directrice de la crèche de Meinier qui était à pourvoir pour le 1^{er} septembre. Cette nomination, ainsi que celle d'une éducatrice au poste d'adjointe pédagogique, satisfait toutes les parties.

M. Loup précise que le budget 2020 est maintenu légèrement à la hausse et que la participation de Presinge sera de Fr. 173'889.-, mais il est possible qu'il y ait encore des ajustements. Afin de répondre à la forte demande de places pour les bébés, le nombre total de places pourrait augmenter de 42 à 43, soit de 8 à 9 pour la plus jeune tranche d'âge. Les Presingeois occupent 4,47 places à la rentrée et 5,47 au 1^{er} janvier 2020.

En réponse à l'interrogation de **Mme Spinedi**, **M. le Maire** dit avoir reçu l'autorisation de construire pour la rénovation de la toiture des immeubles 17-21, Louvière. Le démarrage du chantier est prévu dans les temps le 23 septembre. Une séance d'information pour les locataires sera organisée à la mairie une semaine avant avec la régie. Le taux d'intérêt obtenu pour l'emprunt est de 0,65% sur 15 ans.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire :